

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Acquisition parcelle A1830– Commune de Nances**

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 15 février 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 18H30**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). GROS (Pouvoir B. ALLARD). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET).

Le Président :

**Explique** à l'assemblée que M et Mme PAGES ont proposé à la CCLA de lui vendre la parcelle A1830 située sur la commune de Nances, d'une surface de 1367m<sup>2</sup> ;

**Précise** que cette parcelle est classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et fait partie de la Réserve Naturelle Régionale ;

**Explique** que lors de sa réunion en date du 6 juillet 2023, le Bureau de la CCLA a proposé de soumettre à M. et Mme PAGES, une offre d'achat à hauteur de 1 000 € et que cette proposition a été acceptée par les vendeurs ;

**Invite**, dans ce contexte et compte-tenu de la politique de préservation des milieux naturels développée par la CCLA, le conseil communautaire à délibérer pour approuver l'achat de cette parcelle au prix de 1000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'acquisition par la CCLA de la parcelle A1830, Commune de Nances, d'une surface de 1367 m<sup>2</sup>, vendue par M et Mme PAGES au prix de 1000 €,

DIT que les frais notariés seront à la charge de la CCLA,

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces se rapportant à cette affaire ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Official stamp of the Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Nances, with handwritten signature and date. The stamp is circular with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE' and 'NANCES' around the perimeter, and the number '73470' in the center. The signature is in blue ink and reads 'Sandra Francony, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente'. The date '15/02/2024' is also written in blue ink.